

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N° AR\_2023\_4873\_CC**

**TRAVAUX : SONDAGE ET RÉFECTION ENROBÉ**

**DU 07 AU 09 DÉCEMBRE 2023 ET**

**DU 14 AU 16 DÉCEMBRE 2023**

**TRAVAUX DE NUIT**

**DE 20H À 06H**

**PONT DE CARREAUX**

**SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE**

**DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,  
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,  
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8<sup>ème</sup> partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,  
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,  
Vu l'arrêté n° AR\_2022\_3724\_CC du 12 octobre 2022 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués, complété par l'arrêté n° AR\_2023\_0211\_CC du 17 janvier 2023,  
VU la demande de SADE pour le compte de CAC en date du 21 Novembre 2023,  
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

6.1 Police Municipale

**ARRÊTÉ  
DU 07 DÉCEMBRE AU 09 DÉCEMBRE 2023  
ET DU 14 DÉCEMBRE AU 16 DÉCEMBRE 2023  
TRAVAUX DE NUIT DE 20H À 06H**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> – PONT CARREAUX**

**La rue sera barrée, au droit des travaux, le temps des travaux.**

Des plaques de franchissement devront être mises à disposition pour les secours en cas de nécessité.

*Le passage et la sécurité des piétons doivent être maintenus en permanence.*

N° SIRET entreprise : 562 077 503 00240

**ARTICLE 2** – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

**ARTICLE 3** – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la Sté SADE (ZI Les Costils 50340 LES PIEUX), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté et si besoin un panneau « Stationnement interdit » devront être affichés sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 7 jours à l'avance. À défaut, il ne pourra être fait appel à la fourrière.

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

**ARTICLE 5** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 6** – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 23 novembre 2023,

**Pour le Maire et par délégation  
Le Maire adjoint,**

**Pierre-François LEJEUNE**



## Demande d'arrêt

Pont carreaux Cherbourg

Travaux de sondage et réfection enrobé

Travaux de nuit de 20h00 à 6h00 dans la nuit du 14/12/23 au 15/12/23 pour changement de vanne DN AEP et 15/12 au 16/12 pour réfection enrobé.

1 voie barrée avenue Jean François Millet sens Tourlaville Cherbourg

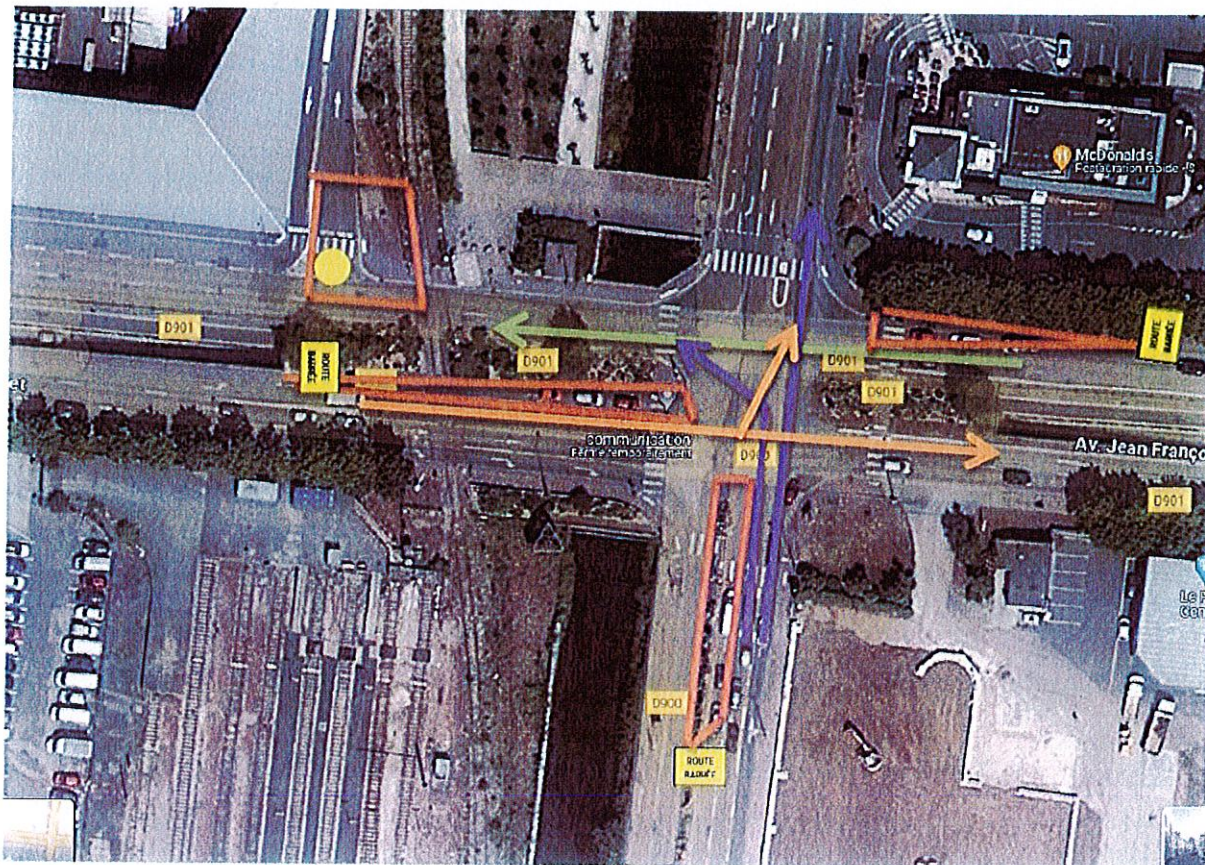
1 voie barrée tourne à gauche sens Cherbourg vers Cherbourg

Voie ferme déviation avec le rondpoint Thémis

1 voie barrée tourne à gauche Voie de la liberté DICT

Contact CAC Jérôme Le Boisselier 06 33 99 09 75

DICT



Zone de travaux



Voie fermée

Adresse courriel pour retour de la demande : [vincent.joly@cherbourg.fr](mailto:vincent.joly@cherbourg.fr) ou [mathias.leguerrier@cherbourg.fr](mailto:mathias.leguerrier@cherbourg.fr) en cas d'absence de VJ

Les demandes d'autorisation doivent être déposées à la cellule gestion du domaine public 15 jours. minimum avant le démarrage des travaux dernier délais **le vendredi avant midi.**



## Fiche annexe au formulaire AOC

Pour explications complémentaires ou schémas (installation de chantier par exemple)

Date :

Objet :

### Demande d'arrêté

Pont carreaux Cherbourg

Travaux de sondage et réfection enrobé

Travaux de nuit de 20h00 à 6h00 dans la nuit du 07/12 au 08/12 pour sondage et 08/12 au 09/12 pour réfection enrobé.

1 voie barrée avenue Jean François millet sens Tourlaville Cherbourg

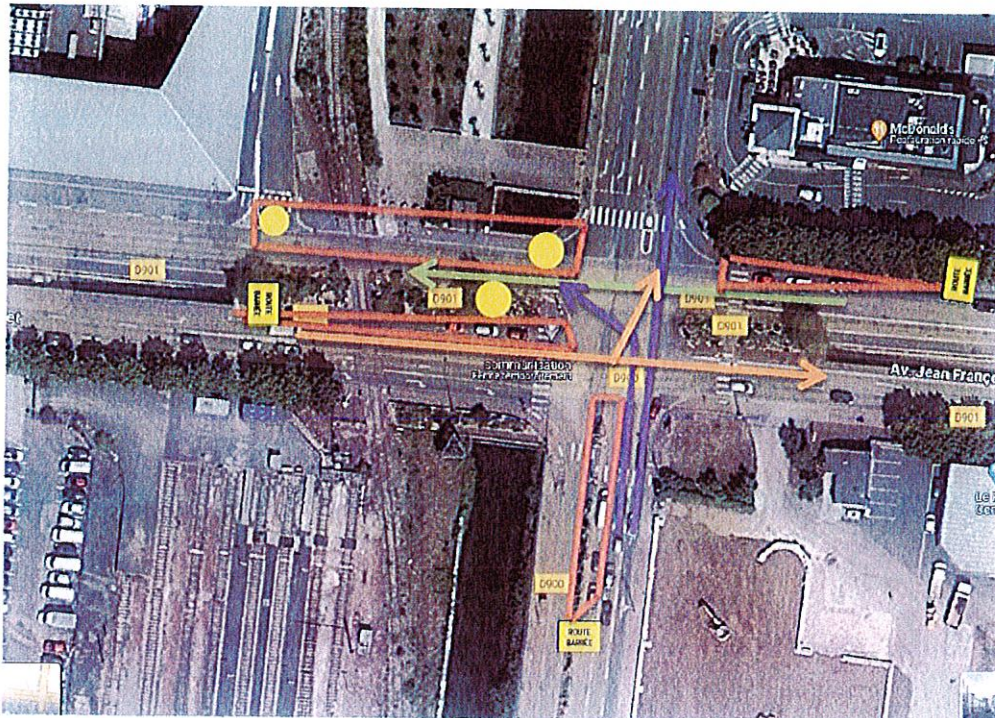
1 voie barrée tourne à gauche sens Cherbourg vers Cherbourg

Voie ferme déviation avec le rondpoint Thémis

1 voie barrée tourne à gauche Voie de la liberté DICT

Contact CAC Jérôme Le Boisselier 06 33 99 09 75

DICT



 Zone de travaux

 Voie fermé